

Lundi 27 août 2012

dossier de presse

J - 8 avant la rentrée scolaire dans les collèges

Par **Bernard Bonne**, Président du Conseil général de la Loire

Et **Gilles Artigues**, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'éducation

La politique globale du Conseil général au service de l'éducation :	2
Les nouveautés de la rentrée 2012	2
L'ouverture du collège de VeaucheLe Plan Jeunes	3
Des efforts d'investissement conséquents en matière de travaux : 11 millions d'eu	ros
en 2012 pour garantir les meilleures conditions d'enseignement aux collégiens	5
Assurer la sécurité des personnes et des biens	5
La recherche d'économies d'énergie dans le cadre du Plan Climat énergie Poursuite des travaux de restructurations arrêtés dans le programme d'investissement	6
Des politiques renforcées en faveur des collégiens	7
Une politique en faveur du développement des usages numériques toujours plus affirmée :	
Politiques en faveur des emplois aidés, des ATES et des SEGPA	10
Emplois aidés affectés dans les collèges	10
Le personnel technique affecté dans les collèges publics (ATES)Politique en faveur des SEGPA	11 11

contact presse:

Pierre Chappel 04 77 48 42 38 06 21 12 25 47 pierre.chappel@cg42.fr

La politique globale du Conseil général au service de l'éducation :

- Depuis 1986, le conseil général gère la construction, l'extension, les réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges, soit 381 000 m². A partir du 1^{er} janvier 2006, la nouvelle décentralisation lui a confié des compétences supplémentaires : l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.
- Parce que c'est au collège que se joue en grande partie l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et parce qu'il est de son devoir de leur offrir les meilleures conditions de travail, le Conseil général de la Loire a choisi de faire de l'éducation une de ses grandes priorités.
- Il mène une action en profondeur, sur le long terme en définissant des priorités en termes de sécurité, de maintenance et de qualité d'accueil.
- En 2012, le budget consacré aux collégiens s'élève à 24 millions d'euros : près de 11 millions d'euros sont destinés aux travaux et plus de 12,5 millions d'euros sont consacrés au fonctionnement et aux équipements des collèges (mobiliers, informatique...). Grâce à cet engagement financier, le Conseil général garantit des conditions d'un enseignement de qualité aux 36 000 collégiens de la Loire
- Entre 1986 et aujourd'hui, le budget global consacré aux collèges est passé de 7,2 millions euros à 24 millions d'euros. En vingt ans, le conseil général a donc multiplié par 3,3 son budget alloué aux 77 établissements ligériens de niveau collège. Depuis 1995, les crédits consacrés aux travaux dans les collèges publics sont passés de 56 millions de francs, soit 8,54 millions d'euros, à près de 11 millions d'euros actuellement.

Les nouveautés de la rentrée 2012

L'ouverture du collège de Veauche

Depuis 15 ans, la Plaine du Forez connaît une croissance régulière du nombre d'élèves dans les sept collèges publics du secteur. Après appel à candidature, la commune de Veauche a été choisie pour accueillir ce nouvel établissement. Un projet qui se veut exemplaire en termes d'accueil, de construction et de respect de l'environnement, en lien avec *l'Agenda 21* et le *Plan Climat Énergie* développés par le Conseil général de la Loire.

Les objectifs du Conseil général de la Loire portaient principalement sur :

La réalisation d'un bâtiment fonctionnel, extensible et évolutif, esthétique et d'un bon rapport qualité/prix

L'utilisation du bois comme élément de construction et comme énergie renouvelable,

La minimisation des consommations énergétiques et d'eau,

La mutualisation des parkings du collège avec ceux des équipements publics du quartier et la mise en avant des modes doux de déplacement.

Les travaux ont débuté le 4 octobre 2010 et le collège ouvre ses portes à l'occasion de la rentrée 2012. Il sera officiellement inauguré par le Conseil général de la Loire le vendredi 28 septembre 2012.

Ce nouvel établissement moderne et convivial est implanté sur une parcelle de 4 hectares desservie par les routes départementales proches, en périphérie de la commune, à proximité des équipements sportifs municipaux, du groupe scolaire Marcel Pagnol et du Pôle Enfance Jeunesse.

Le collège en chiffres

- Capacité de 700 élèves extensible à 800
- Près de 483 élèves inscrits pour la rentrée
- Coût total des travaux de 14.9 M€
- 36 salles de classe, 1 CDI, 2 salles de permanence et 1 salle polyvalente avec entrée indépendante
- 600 repas par jour capacité de la demi-pension
- 3 logements de fonctions

Le projet prend en compte la diversité des utilisateurs qu'il accueillera. Ce nouveau collège est notamment exemplaire en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le Plan Jeunes

L'Assemblée départementale a voté en avril 2012 un *Plan Jeunes* visant à mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes dans le cadre de ses politiques publiques. Il

s'adresse à tous les jeunes du département âgés de 10 à 25 ans avec une priorité donnée aux « années collèges » (11-16 ans).

L'objectif est de mettre en œuvre des actions et de favoriser des initiatives pour offrir à tous les meilleures chances d'épanouissement et de réussite, quel que soit leur lieu de vie, en s'appuyant sur les ressources locales et en facilitant les échanges.

Aux côtés de ses partenaires et en s'appuyant sur les richesses du territoire, le Conseil général souhaite mobiliser les forces sociales, culturelles, économiques et sportives pour contribuer à l'accompagnement des jeunes en favorisant les échanges entre le collège et son environnement, en ouvrant les collégiens sur leur lieu de vie et en leur permettant d'être aux contacts d'adultes et de professionnels.

Ce plan s'organise autour de 3 axes déclinés en 42 actions portant sur l'éducation, les sports et loisirs, la culture et l'action sociale.

Il sera progressivement décliné au niveau local, par territoire. Dès l'automne, une expérimentation débutera sur quelques territoires correspondant à des secteurs de recrutement de collèges.

Parmi les priorités de la rentrée :

- Le lancement de l'expérimentation dans certains territoires
- L'apprentissage des langues étrangères: L'utilisation de baladeurs MP3 dans l'apprentissage des langues étrangères (ou « baladodiffusion » selon le terme employé par l'Éducation nationale) permet de développer la pratique individuelle de l'écoute et l'expression orale. Les élèves travaillent en classe à partir de fichiers-sons intégrés par les enseignants sur les baladeurs et peuvent également s'enregistrer. Les enregistrements sont collectés pour être corrigés.

La première phase d'expérimentation a concerné 6 collèges au printemps 2012. Elle a porté sur l'équipement de 30 baladeurs MP3, pour chaque établissement concerné ainsi que d'un *hub* permettant aux enseignants d'effectuer des téléchargements groupés pour limiter les temps de manipulation.

Le premier bilan effectué fait apparaître que le matériel fourni par le Conseil général est bien adapté aux besoins et que la généralisation peut débuter. Cette généralisation sera assurée en lien étroit avec l'Éducation nationale. Une première phase de déploiement, pour laquelle le matériel est en cours de commande, est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2012-2013 pour 24

collèges. La généralisation devrait se poursuivre au cours de l'année 2013 en fonction des demandes des établissements et des évaluations effectuées.

D'autres nouvelles actions seront progressivement mises en place. Par ailleurs, des politiques existantes en faveur des collégiens se développent en lien avec le Plan jeunes.

Des efforts d'investissement conséquents en matière de travaux : 11 millions d'euros en 2012 pour garantir les meilleures conditions d'enseignement aux collégiens

Constamment, le Conseil général de la Loire rénove en profondeur les collèges. Ces interventions ont pour but d'améliorer le confort des élèves, de les rendre accessibles, d'adapter les locaux aux nouvelles normes éducatives, et de rendre les bâtiments plus sûrs et plus fonctionnels.

L'action du Conseil général relative aux travaux dans les collèges se décline selon cinq axes majeurs :

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Les travaux 2012 portent sur la rénovation de 4 systèmes d'alarme incendie ainsi que sur les interventions liées aux contrôles des installations électriques, gaz et désenfumage. Les collèges privés bénéficient également d'une aide spécifique.

Poursuivre la modernisation des demi-pensions et la qualité d'accueil

Dans le cadre de ce programme un soin particulier est apporté à l'ambiance des salles de restauration (couleurs, mobilier) et à l'ergonomie des postes de travail pour les agents.

La restructuration du bâtiment demi-pension du collège Pierre et Marie Curie à La Talaudière s'est achevée en 2012.

• Les Etines au Coteau : l'opération importante de restructuration complète de la demipension du collège Les Etines au Coteau a commencé au printemps 2012 et devrait s'achever fin d'année-début 2013. Le bâtiment de 734 m² est rénové totalement, la cuisine reconfigurée et la salle de restauration réaménagée. Le coût incluant la mise en accessibilité de l'ensemble du collège s'élève à 2,8 M€. Pendant les travaux, 200 pensionnaires sont accueillis au collège Jules Ferry (transport pris en charge par le Conseil général) et une cinquantaine d'élèves et d'adultes dans le lycée Etienne Legrand contigüe au collège.

Des études: les études concernant les demi-pensions des collèges de Bourg-Argental
et d'Unieux se poursuivent avec une perspective de début de travaux en 2013; Des
études sont également en cours pour agrandir les salles de restaurant des collèges
Jacques Prévert à Andrézieux-Bouthéon, l'Astrée à Boën et Albert Schweitzer à
Riorges.

Améliorer l'accessibilité des établissements aux personnes en situation de handicap :

Aujourd'hui 34 des 50 collèges publics sont accessibles. En 2012, les travaux de mise en accessibilité ont lieu aux collèges Les Etines au Coteau et Papire Masson à Saint-Germain-Laval. Avec ces travaux, 73 % des collèges du Département seront accessibles. Des études sont en cours aux collèges de Bourg-Argental et de St-Bonnet-le-Château.

La recherche d'économies d'énergie dans le cadre du Plan Climat énergie.

Cette intégration de la recherche d'économies d'énergie et de développement durable se concrétise tout particulièrement avec la livraison du nouveau collège de Veauche. La politique énergétique avec un budget de plus d'1 M€ porte également sur la mise en place du plan climat énergie territorial sur :

- ✓ Le renforcement de l'isolation des toitures lors de la réfection des étanchéités du collège Ennemond Richard à St-Chamond,
- ✓ La réfection du chauffage aux collèges Charles Exbrayat à La Grand'Croix et Anne Frank à St-Just-St-Rambert.
- ✓ La mise en œuvre de régulations neuves en lien avec le SIEL (Riorges et Boën).

Poursuite des travaux de restructurations arrêtés dans le programme d'investissement.

Après la livraison fin 2011 des restructurations du collège François Truffaut à Rive-de-Gier et du bâtiment demi-pension à La Talaudière, le Conseil général commence en 2012 l'extension du CDI et le réaménagement de la Vie Scolaire (860 000 €) au collège Waldeck Rousseau à Firminy.

Parallèlement les études architecturales sont en cours pour deux opérations marquantes : la restructuration du collège Jules Ferry à Roanne (coût estimé 15,5 M€) et celle du collège Honoré d'Urfé à Saint-Etienne dans le cadre d'une opération commune avec la Région pour la rénovation de la cité scolaire.

Des politiques renforcées en faveur des collégiens

Une politique en faveur du développement des usages numériques toujours plus affirmée :

Dotation matériel informatique dans les collèges :

- En 2012 les commandes d'équipement ont porté sur 700 ordinateurs. Il s'agit de renouvellement d'équipements ou de nouvelles dotations en particulier pour le collège de Veauche
- La maintenance est assurée par les services du Conseil général et porte sur 4400 postes de travail et portables, et 50 serveurs.
- Pour les collèges privés une aide est apportée sous forme de subventions.

Cybercollèges42

A partir de cette rentrée scolaire, le collège de Veauche rejoint la communauté des *Cybercollèges* qui est accessible pour la deuxième année scolaire, à tous collèges publics et privés du département.

Pour mémoire, le *Cybercollèges42* est un ENT (Espace Numérique de Travail) mis à la disposition des collèges publics et privés du département par le Conseil général. Il s'agit d'un site internet (www.cybercolleges42.fr) sécurisé, accessible à la commuté éducative des collèges (élèves, enseignant, personnel du collège, parent d'élève, etc.) qui propose des informations, des services, des ressources en ligne et des espaces d'échanges.

Potentiellement, plus de 100 000 personnes peuvent y accéder. Il appartient aux établissements de décider à quel moment sont distribués les codes d'accès aux parents, enseignants et aux élèves et de choisir les services ouverts aux utilisateurs de chaque collège.

Le *Cybercollèges42* offre, en fonction du profil de l'utilisateur (élève, parent, enseignant, etc.), un accès à différents services :

- Cahier de textes électronique
- Espace de travail et d'échanges en ligne
- Messagerie électronique
- Affichage d'actualités et d'informations, forum de discussion, blogs
- Gestion de réservations de ressources matérielles (salles, PC, etc.)
- Accès à des ressources en ligne
- Des services supplémentaires peuvent être proposés par les établissements, pour par exemple la consultation des notes et des absences en ligne, ou l'accès à des manuels numériques.

Le Conseil général de la Loire finance pour tous les enseignants et les élèves, un accès au service lesite.tv. Il s'agit d'un site internet développé par France 5 et le Ministère de l'Éducation Nationale qui propose des vidéos de courts formats illustrant des points des programmes scolaires.

Le Cybercollèges42 est de plus en plus utilisé. Les services remportant le plus de succès sont actuellement les services de publication (actualités et informations à travers notamment les blogs, forums), le cahier de texte et les notes et les absences.

A partir de la rentrée, le Cybercollèges42 permettra par ailleurs d'accompagner des actions du Plan Jeunes.

Une sensibilisation aux bons usages d'internet

L'ensemble des actions décrites précédemment s'inscrit dans une volonté du Conseil général de la Loire d'offrir à l'ensemble des collégiens de la Loire la possibilité de se former aux usages des nouvelles technologies et notamment à l'utilisation d'internet.

Cependant, différentes études menées sur les utilisations de l'outil Internet par les adolescents soulignent un manque important d'information : les parents sous-estiment les dangers auxquels s'exposent leurs enfants en utilisant Internet ; ils méconnaissent leurs usages et ne sont souvent pas suffisamment informés pour les prévenir et conseiller en ce domaine. Quant aux adolescents, ils utilisent largement Internet pour leurs loisirs et ne disposent pas toujours de l'information indispensable pour en développer un usage responsable.

C'est pourquoi, le Conseil général poursuit encore cette année la politique de prévention et de sensibilisation entreprise depuis 2007. L'opération de sensibilisation aux bons usages d'internet touche l'ensemble des collèges publics et privés volontaires. Cette action est confiée à un intervenant spécialisé qui assure dans chaque établissement intéressé avec une intervention en classe destinée aux collégiens. Cette année, les interventions laisseront une place plus importante aux échanges avec les élèves.

La restauration dans les collèges

La qualité de la restauration scolaire constitue une des grandes priorités du Plan Jeunes. Les principaux objectifs portent sur :

La modernisation des locaux :

- Qualité d'accueil pour les élèves: traitement phonique, choix du mobilier et des couleurs, aménagements des espaces pour la salle restauration
- Choix d'équipements cuisine intégrant l'ergonomie des postes de travail

L'équilibre nutritionnel et l'éducation au goût

- Recrutement d'une diététicienne qui a notamment pour mission de conseiller et accompagner les collèges en matière de développement d'une restauration collective de qualité proposant des repas équilibrés adaptés aux besoins et au goût des adolescents, avec notamment :
 - o Mise à disposition d'outils pour l'élaboration de menus équilibrés
 - o Travail sur le respect de la saisonnalité des produits et de leur fraîcheur
 - o sensibilisation des collégiens sur la variété des produits et des saveurs
- Cette démarche est accompagnée par le développement de l'installation d'îlots de distribution libre service permettant la présentation attrayante et la découverte de nouvelles saveurs et favorisant le choix de fruits et légumes. Ces installations contribuent à développer l'éducation au goût.

L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique et des produits issus de l'agriculture locale.

 La collaboration avec la Chambre d'Agriculture se poursuit pour permettre au sein des collèges le développement de l'approvisionnement régulier de produits issus de l'agriculture locale.

- L'introduction de produits bio locaux dans la restauration des collèges est l'idéal recherché mais la démarche nécessite une introduction progressive pour prendre en compte le temps nécessaire à la conversion des exploitations.
- Pour l'année scolaire 2012- 2013, 28 collèges sont engagés dans cette démarche dont l'accompagnement est assuré par l'association ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire) en lien avec la Direction de l'Agriculture.

Politiques en faveur des emplois aidés, des ATES et des SEGPA

Emplois aidés affectés dans les collèges

Le Conseil Général de la Loire met à disposition des collèges publics et privés et des transports scolaires 133 Agents de Médiation et 123 agents sur des missions techniques (agents d'entretien, de restauration d'accueil et de maintenance) en contrat aidé dans le cadre d'un dispositif d'insertion.

Les agents de prévention médiation assurent une présence adulte aux abords des collèges lors des entrées et sorties des élèves. Ils peuvent intervenir au sein des établissements auprès des collégiens qui ne sont pas en cours (foyer, inter cours, récréation, demi pension). Ils peuvent également participer à des activités culturelles ou sportives en dehors des collèges. Leur présence a notamment pour objectif de désamorcer des conflits.

Les agents affectés sur des missions techniques interviennent en complément des personnels départementaux dans le cadre d'une démarche d'insertion et découverte de métiers.

Ces agents, qui travaillent 24 heures par semaine, sont accompagnés par le service emplois aidés du Conseil général pour la construction d'un projet professionnel. Dans ce cadre, des formations sont mises en place et financées par le Département.

Les bénéficiaires de ces contrats sont également accompagnés durant toute l'année scolaire pour la tenue de leur poste.

Suite à des désistements de candidats durant l'été, certains postes ne sont pas pourvus à la rentrée. De nouveaux recrutements sont actuellement en cours pour compenser ces désistements (2 postes TES, 20 agents de prévention médiation Collèges, 5 agents de prévention médiation Transport)

Le Conseil Général a équipé les Agents de Médiation de blousons qu'ils portent lorsqu'ils surveillent les abords des collèges et qui leurs permettent d'être mieux identifiés par les collégiens.

Le personnel technique affecté dans les collèges publics (ATES)

Le Conseil général affecte dans les collèges publics des personnels techniques. Ces personnels sont affectés sur des missions d'entretien, de maintenance, de restauration et d'accueil.

Par ailleurs des équipes mobiles qui dépendent de la Direction de l'Éducation interviennent dans les établissements pour assurer des remplacements ainsi que des renforts notamment pour la réalisation de travaux de maintenance en complément des équipes travaillant dans les collèges.

Près de 449 postes sont affectés sur l'ensemble de ces missions dans les 48 collèges publics gérés par le Département.

Un technicien restauration assure la coordination des 39 restaurants scolaires. Il travaillera encore plus particulièrement cette année avec l'aide d'une diététicienne sur l'équilibre nutritionnel des repas servis dans les restaurations scolaires

Politique en faveur des SEGPA

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires. Dans la Loire, il existe 14 SEGPA intégrées dans les collèges qui accueillent 903 élèves (rentrée 2010).

L'enseignement comprend une partie d'enseignements généraux et une partie d'enseignements professionnels.

Dans le cadre des nouvelles orientations pédagogiques arrêtées par l'Éducation nationale quatre champs professionnels ont été définis :

- Hygiène-alimentation-service
- Espace rural-environnement
- Habitat-multi-activités
- Vente distribution magasinage

La mise en place de ces nouvelles orientations est effectuée progressivement. Le Conseil général accompagne cette mise en place :

Participation à l'achat des équipements nécessaires

- 40 000 € votés en 2011 pour l'acquisition de matériel concernant le champ "Habitat" au titre de l'année scolaire 2011-2012
- 21 000 € inscrits au budget 2012 pour l'achat d'équipement concernant le champ « vente distribution magasinage »

Aménagements de locaux :

Travaux réalisés en 2012 :

Dans le cadre du réaménagement par l'établissement des ateliers de la SEGPA du collège Louis Aragon de Mably, soutien technique et prise en charge de quelques travaux d'électricité et de câblage.

<u>Travaux prévus en 2013</u> (sous réserve du vote de l'Assemblée départementale) : réaménagement des salles d'enseignement et de l'atelier de la SEGPA du collège Jean Dasté à Saint-Etienne.